

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Consultations sur le projet de loi no. 2 concernant la construction de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges

- Le Syndicat de l'UPA De l'Érable, qui regroupe les producteurs et productrices agricoles de Beauceville et Saint-Simon-les-Mines, a pour mission la défense des intérêts des producteurs et productrices agricoles de ces municipalités.
- Nous souhaitons, comme l'ensemble de la population de la Beauce, la réalisation de l'autoroute 73. D'ailleurs, les représentants de notre syndicat ont été appelés à s'impliquer régulièrement depuis plus de 20 ans auprès du ministère des Transports et des différents intervenants impliqués dans ce dossier, afin que le tracé retenu cause le moins d'impacts possible aux activités agricoles.

Ainsi, à la fin des années 80, des consultations auprès des producteurs agricoles concernés ont permis de convenir d'un tracé de moindre impact, alors appelé tracé de référence. Une décision favorable avait alors été rendue par la Commission de protection du territoire agricole en août 1988.

À partir de ce moment, le milieu agricole a tenu pour acquis que l'aménagement de l'autoroute 73 dans le secteur de Beauceville se réaliserait à partir de ce tracé. D'ailleurs, diverses orientations ont été prises en fonction de cela.

Mais voilà qu'à compter de 2003, le ministère des Transports nous informe qu'il privilégie un autre tracé, communément appelé tracé « est », puisque celui-ci était plus à l'est de la Ville de Beauceville et davantage à l'intérieur de la zone agricole.

- À compter de ce moment, notre syndicat et le milieu agricole ont fait plusieurs représentations pour démontrer que ce nouveau tracé proposé par le ministère des Transports entraînait plus d'impacts sur les activités agricoles que le tracé de référence (tracé ouest) déjà autorisé.
- Les principaux impacts qui nous préoccupaient et nous préoccupent toujours sont :
 - les pertes de superficies en culture;
 - le morcellement des terres et les déplacements accrus pour leurs propriétaires;
 - la pression accrue qui découlera de l'étalement des diverses activités non agricoles.
- Le tracé proposé par le MTQ, le tracé « est », engendre une perte de superficies en culture supplémentaire de huit (8) hectares par rapport au tracé ouest (tracé de référence), soit 12,68 hectares vs 4,78 hectares.
- Bien que pour certains une superficie de huit (8) hectares peut sembler minime, il faut prendre en compte que les superficies en culture sont restreintes dans la municipalité de Beauceville, celles-ci ne représentant que 9 % du territoire de la municipalité.

- De plus, les pertes de sols en culture peuvent s'avérer plus importantes si, lors de la construction de l'autoroute, les plans sont modifiés, nécessitant ainsi des superficies supplémentaires, comme ce fut le cas en 2006 suite à l'autorisation de la CPTAQ dans le dossier 393 996 pour le réaménagement de la route du Golf. Ainsi, pour une des fermes concernées (Ferme Boroy Senc), ce sont 31 000 mètres carrés (3.1 hectares) de terrain supplémentaire aux 60 000 mètres carrés (6 hectares) déjà autorisés qui ont été nécessaires sur les lots 344-P, 347-P, 350 et 55-P, soit une augmentation de plus de 50 %.
- L'aménagement de l'autoroute sur le tracé « est » va de plus engendrer plusieurs morcellements de lots, sectionnant entre autres de façon importante deux (2) exploitations agricoles à la traversée du rang St-Charles, au niveau des lots 185, 189, 192, 194, 196 et 392, de même que pour le lot 363.
- De tels morcellements engendreront des déplacements accrus pour les producteurs concernés dans le cadre de leurs activités agricoles, entraînant des pertes de temps et des coûts supplémentaires.
- La zone comprise entre le noyau urbain de Beauceville et l'autoroute fera, sans aucun doute, l'objet de convoitise pour l'implantation de diverses activités commerciales, industrielles ou récréatives, suscitant une pression importante à moyen et long terme sur les activités agricoles de ce secteur.
- Ainsi, plus l'espace sera grand entre le périmètre urbain et l'autoroute, plus les effets de déstructuration de la zone agricole de ce secteur seront importants, mettant ainsi en péril la pérennité des exploitations et activités agricoles qu'on y retrouve.
- Nous soutenons donc que la réalisation de l'autoroute devrait se faire en utilisant le tracé ouest, tel qu'il avait été convenu au cours des années 80, afin de limiter les perturbations pour les activités agricoles.
- Aussi, nous dénonçons l'actuel projet de loi 2 concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73 de Beauceville à Saint-Georges, puisque nous le considérons antidémocratique, bafouant les procédures régulières et les jugements rendus par les tribunaux.
- Nous demandons donc aux membres de la présente Commission de recommander l'abandon de ce projet de loi, dans le respect de la démocratie et des instances juridiques.

Michel Maheux président

Michel Maheux, président
Syndicat de l'UPA De L'Érable